



Remboursement de bons au porteur

Par **Jourdan Gerard**, le **11/06/2009** à **17:15**

Bonjour,
La Mère de ma concubine est décédée le 12/11/2008.
Ses héritiers ont découvert qu'elle possédait un compte de bons au Porteur dans une assurance .
Ils n'ont pas retrouvé le contrat, cependant, l'assurance a bien reconnu qu'elle avait un compte au nom de leur Mère.
Mais, l'assurance refuse de payer car les héritiers ne peuvent pas fournir ce fameux Bon.
Nous voudrions savoir si c'est possible d'aller en justice et qu'elle est la probabilité de récupérer cet argent.
Y'a-t'il déjà eu juris-prudence en pareil circonstances.
Recevez Monsieur, mes plus sincères remerciements.
Jourdan Gerard